

PRATIQUES ELECTORALES AU TOGO SANS ALTERNANCE : ENTRE PERCEPTIONS ET ATTITUDES DÉBRIDÉES DANS LES ZONES DE TRADITION CONTESTATAIRE DE LOMÉ

Adoté Akué AKPABIE

Université de Lomé

levycarlos2@yahoo.fr

Résumé

À partir de 1990, les Togolais ont revendiqué la restauration de la démocratie fondée sur des élections disputées et concurrentielles, devant aboutir régulièrement à l'alternance au pouvoir. Plus de trente ans plus tard, l'alternance au pouvoir est absente au Togo, contrairement aux pays limitrophes malgré l'organisation régulière des élections. Ce contexte politique particulier, débouche sur une curiosité scientifique relative à la signification des élections et les incidences qui en découlent dans les milieux contestataires de Lomé. L'intérêt de cette recherche est de révéler les sources de radicalisation politique et de permettre aux décideurs d'avoir des réactions proactives pour la paix sociale et le développement politique au Togo. L'objectif visé est de rendre compte des perceptions engendrées par plus de trente ans de pratiques électorales sans alternances au pouvoir et les attitudes qui en découlent.

L'hypothèse de recherche postule que la pratique électorale depuis plus de trente ans au Togo a entraîné des perceptions négatives à l'égard des élections, la résignation et la préférence des perspectives déviantes comme une alternative dans les zones contestataires de Lomé. Une méthodologie basée sur des méthodes quantitative et qualitative, associées aux ressources documentaires révèle que dans les milieux contestataires de Lomé, les élections représentent un instrument de légitimation d'un pouvoir hostile à l'alternance au pouvoir. Il en découle dans ces zones, des attitudes et comportements tels que la fatigue du vote, l'abstentionnisme, le pessimisme à l'endroit de l'alternance au pouvoir par les urnes au Togo et des penchants pour les comportements insurrectionnels inspirés par des modèles récents observés en Afrique. L'insurrection est alors considérée comme une alternative aux élections sans alternance au Togo.

Mots clés : *pratiques électorales, alternance, perceptions, attitudes, zones contestataires*

Abstract

From 1990 onwards, the Togolese demanded the restoration of democracy based on contested and competitive elections, which should regularly lead to alternation in power. More than thirty years later, Togo has yet to see a changeover of power, unlike neighbouring countries, despite the regular organisation of elections. This particular political context has given rise to a scientific curiosity about the meaning of elections and their impact on the protest movement in Lomé. The aim of this research is to reveal the sources of political radicalisation and to enable decision-makers to react proactively in the interests of social peace and political development in Togo. The aim is to give an account of the perceptions engendered by more than thirty years of electoral practices with no alternation of power, and the resulting attitudes. The research hypothesis postulates that electoral practice in Togo over the past thirty years has led to negative perceptions of elections, resignation and a preference for deviant perspectives as an alternative in the protest areas of Lomé. A methodology based on quantitative and qualitative methods, combined with

documentary resources, reveals that in the protesting areas of Lomé, the elections represent an instrument for legitimising a power that is allergic to alternation in power. The result in these areas is attitudes and behaviour such as voting fatigue, abstentionism, pessimism about the possibility of alternating power through elections in Togo and a tendency towards insurrectionary behaviour inspired by recent models observed in Africa. Insurrection is therefore seen as an alternative to elections without alternation of power in Togo.

Keywords : electoral practices, alternation, perception, attitudes, protest area

0. Introduction

Dans leur quête de démocratie à partir de 1990, des pays africains au sud du Sahara vont renouer avec des élections pluralistes, contrairement à celles connues sous les partis uniques. Ainsi, les élections régulières pluralistes, piliers de la démocratie sont de retour sur le continent africain. L'importance des élections pluralistes en démocratie qui justifie les soulèvements populaires à partir de 1990 en Afrique est déclinée par D. Kokoroko (2009, p. 115) :

« L'élection est définie comme l'instrument de désignation des gouvernants et apparaît comme un substitut au tirage au sort, au hasard ou aux prédictions des oracles, à l'hérédité ou à la cooptation, une alternative viable à l'autodésignation et un outil de participation des citoyens à la gestion de la chose publique. Elle constitue, en effet, l'une des poutres maîtresses de tout régime démocratique, car ce dernier est celui dans lequel les gouvernants sont choisis par les gouvernés au moyen d'élections sincères et libres ».

Le retour aux élections pluralistes en Afrique à partir de 1990 marque un progrès sans précédent dans l'animation politique avec l'ouverture du pouvoir politique aux formations politiques concurrentes. M. Walzer (1997) définit le nouveau système politique comme celui qui admet la libre expression de différentes formations politiques opposées. Cette nouvelle donne a abouti à la réforme des codes électoraux, à la supervision des élections par des observateurs internationaux, la création des structures nationales d'organisation et de supervision des élections. Ce développement politique a suscité de l'espoir au niveau des peuples africains déçus des partis uniques. Plus de trois décennies après la restauration des élections pluralistes et disputées, force est de constater qu'elles n'ont plus d'audience dans certains pays pendant que l'on

enregistre des satisfécits dans d'autres. D. Kokoroko (2009 p. 116) estime pour sa part qu'après des décennies de pratiques électorales en Afrique, « seule une poignée d'Etats africains semble être véritablement convertie aux vertus du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Sur le volet satisfecit, on compte une évolution de l'ancrage de la démocratie avec des séries d'alternances politiques au pouvoir. Ainsi, le Bénin, le Niger, le Ghana, le Botswana, le Mali, Cap-Vert, Sénégal, Burkina-Faso, Libéria, etc. ont fait l'expérience de l'alternance politique au pouvoir conformément aux souhaits des peuples qui se sont soulevés à partir de 1990. Pour le Ghana, le Nigeria, le Botswana, le Bénin, le Sénégal, les élections pour le choix des dirigeants sont un succès, leur conférant un statut de modèle de démocratie en Afrique.

Dans d'autres pays en Afrique, les élections n'ont pas donné les résultats escomptés. Pour ces pays, les pratiques électorales donnent lieu à un nouveau visage des partis uniques qui ont réussi à s'adapter et à se maintenir dans le nouveau système politique. Ainsi, P. N'djawé cité par F-X. Verschave, (2001 p. 194-195) fait un condensé de cette pratique électorale en ces termes :

« Organisez le scrutin présidentiel, gagnez-le sans lésiner sur la fraude électorale et l'intimidation, laissez monter un peu la contestation du pouvoir, où vous lui laisserez des miettes. Si la pression est trop forte, vous pouvez même proposer des élections législatives ou locales concertées, jusqu'à un certain point. Certes, vous risquez d'avoir un parlement ou des collectivités territoriales un peu turbulentes [...]. Tout le monde, sauf quelques aigris, oubliera les conditions de votre (ré)élection ».

D. Kokoroko (2009, p. 122) touche un pan de ces pratiques électorales : « le juge constitutionnel se montra souvent complice d'une démocratie électorale émasculée conçue au profit d'un pouvoir manifestement nostalgique de l'époque du parti unique ». Au rang de ces pays, figure le Togo où le bilan des pratiques électorales est marqué par des contestations des résultats, de la partialité des institutions en charge de l'organisation, la supervision et la proclamation des résultats (B. N'sangu, 2008). Au Togo, presque tous les résultats des élections sont contestés par l'opposition et d'autres interpellent d'ailleurs la

communauté internationale. L'élection présidentielle de 1993 fut boycottée par l'opposition pour cause de fraudes (G. Lambony, 1994 ; T. Tété, 1998). Celle de 1998 connut une issue décriée par la communauté internationale avec l'irruption dans le processus électoral du ministre de l'intérieur devant une commission électorale disjonctée. L'Union Européenne déclara que cette élection est sortie de son cadre légal (T. Tété, 1998), mais le parti au pouvoir est proclamé vainqueur.

En 2002, les élections législatives furent boycottées par l'opposition pour déficit de transparence (B. N'sangui 2008, ; T. Tété, 1998). L'élection présidentielle de 2003 ne connut pas une meilleure issue avec la contestation des résultats par l'opposition (Le regard n°351 du 26 août 2003) et la victoire du parti au pouvoir. En 2005, la contestation de l'élection a été plus violente et meurtrière. Le 26 avril 2005, après la proclamation des élections, le candidat de l'opposition Bob Akitani s'autoproclama président élu, donnant le ton à une violence électorale inédite au Togo depuis 1990. Le rapport d'établissement des faits de l'ONU (2005) dénombre 500 morts avec à la clé, l'intronisation du candidat du parti au pouvoir. Les élections présidentielles de 2010, 2015 et de 2020 virent également la victoire du candidat du pouvoir sur fond de contestation relative.

Deux observations se dégagent alors des élections organisées au Togo depuis la restauration de la démocratie. Le premier est la prépondérance des contestations des élections et des doutes sur la régularité des scrutins, entraînant dénonciations, boycotts et violences. Le second constat est l'absence d'alternances au pouvoir avec le triomphe du parti au pouvoir qui a presque gagné toutes les élections au Togo. Le Togo se distingue alors de ses voisins béninois, ghanéens et d'autres pays en Afrique tels que le Botswana, le Liberia, le Cap-Vert, le Sénégal où les populations continuent de vouer une confiance indéfectible aux joutes électorales.

Quelles sont donc les incidences du statu quo électoral sur le plan des perceptions et attitudes dans les milieux traditionnellement contestataires de Lomé et d'obédience opposition ?

L'objectif visé est de rendre compte des perceptions engendrées par une longue période de pratiques électorales sans alternances au pouvoir et les attitudes qui en découlent. Cette recherche s'adosse sur les théories de l'interactionnisme et du choix rationnel.

1. Méthodologie

La méthodologie utilisée est basée sur la triangulation de l'approche quantitative, qualitative et des données secondaires. L'approche quantitative a consisté d'abord à choisir 4 quartiers contestataires habituellement acquis à la cause de l'opposition par la technique raisonnée. De ce fait, les quartiers Bè, Adakpamè, Nyekonakpoe et Kodjoviakopé ont été choisis. Un taux de 0,2 % a été appliqué à la population de chaque quartier pour déterminer l'échantillon à enquêter. Au total, 333 individus ont été interrogés par le biais d'un questionnaire semi-structuré. Le choix des personnes enquêtées par questionnaire est basé sur la technique aléatoire dans chaque quartier retenu.

Tableau 1: Répartition des enquêtés selon les quartiers

N°	Quartiers	Effectif de la population des quartiers.	Taux d'échantillonnage	Effectif de l'échantillon
1	Bè	74 610	0,2%	149
2	Adakpamè	34330	0,2%	68
3	Kodjoviakopé	23 370	0,2%	47
4	Nyekonakpoe	34 250	0,2%	69
	Total	206 920	-	333

Source : Akpabie, 2024

Les données quantitatives collectées ont été traitées et analysées par le biais du logiciel Microsoft Excel. Ce logiciel a permis de croiser les variables et de réaliser les graphiques illustratifs des données recueillies. Sur le volet qualitatif, des séries d'entretiens individuels approfondis ont été réalisées avec 4 responsables de partis politiques, 4 journalistes et 2 responsables des organisations de la société civile intervenant dans les questions politiques. Dans le cadre de l'analyse des données issues des entretiens, il a été d'abord dégagé les idées principales qui ont été regroupées selon leur similarité en fonction des centres d'intérêt traités, en lien avec l'hypothèse et l'objectif poursuivi. Enfin, une synthèse des réponses a été faite pour soutenir l'interprétation des données

quantitatives. Des données secondaires ont été collectées à partir des ouvrages, articles ; mémoires, thèses et autres documents traitant des élections et sujets connexes. Elles ont fait l'objet d'analyse de contenu selon les techniques prescrites par L. Bardin (2013). Cette démarche a permis de construire un cadre théorique, de donner un fond théorique à la recherche et d'assurer la discussion. Cette triangulation des méthodes et des données a permis de contribuer à enrichir les modèles théoriques existants sur les pratiques électorales et les comportements générés en intégrant les réalités du terrain au Togo.

2. Résultats et discussion

2.1. Election et alternance politique au pouvoir, un espoir de légitimité du peuple et de bonne gouvernance en Afrique à partir de 1990

À partir de 1990 en Afrique, à la faveur des soulèvements politiques, et d'un contexte international favorable, les élections pluralistes sont restaurées après la parenthèse des partis uniques. Les populations en Afrique et particulièrement au Togo espéraient à travers leur dévouement à mourir pour la démocratie, une rupture avec un régime autoritaire drapé sous une démocratie de façade. C'était une ferme volonté à disposer désormais du pouvoir de changer les dirigeants sur la base de leurs performances et limiter leur pouvoir par le principe de l'alternance politique au pouvoir inscrit dans les nouvelles constitutions. Les pouvoirs politiques sous les partis uniques contrôlaient « étroitement la vie politique tout en maintenant des apparences démocratiques ou libérales » (P. Braud, 2018, p. 253).

Dans ces partis uniques, les élections étaient un moyen de légitimation des pouvoirs autocrates, où le peuple jouait un rôle second avec sa dépossession de la légitimité de choisir les dirigeants et du droit de faire valoir des opinions divergentes de celles des dirigeants (P. Jacquemot, 2022). P. Jacquemot (2002, p. 17) confirme cette assertion lorsqu'il déclare : « lequel peuple n'avait pas le choix, et disposait de moins en moins de la possibilité de faire des opinions divergentes ».

Partant de ces caractéristiques autoritaires des régimes de parti unique, les peuples africains se sont montrés à partir de 1990 enthousiastes et dévoués à l'idée de reprendre leur souveraineté en limitant les capacités de corruption du dirigeant élu, ainsi que la pérennisation de la démocratie

restaurée à travers la consécration de l'alternance au pouvoir dans les nouvelles constitutions.

À cet effet, les constitutions au sortir des conférences nationales ont opté pour la limitation des mandats électifs, interdisant des présidents sortants de se représenter plus de deux fois successivement. Il s'agit pour les peuples africains à travers cette limitation de mandat dans les nouvelles constitutions, d'éviter des gouvernements qui reposent selon Aristote sur l'intérêt personnel des gouvernants (P. Braud, 2018). Pour les peuples en ébullition en 1990, l'intérêt de ces constitutions aux mandats limités réside en la volonté de ne pas voir se reproduire des pouvoirs similaires aux partis uniques, caractérisés par un dirigeant au pouvoir "*ad vitam aeternam*". Cela se justifie parce que : « les dirigeants qui restent plus longtemps en fonction semblent donc le faire dans leur propre intérêt plutôt que dans celui de leurs compatriotes » (J. Siegle, C. Candace, 2021, p.2). L'absence de limitation de mandat électif au sommet de l'Etat est donc nuisible aux yeux des Africains engagés dans la réforme du système politique à partir de 1990. C'est pourquoi, O. J-M. Sompougou (2019, p. 90) estime dans cette logique que :

« l'absence de limitation favorise la réélection automatique et la corruption des présidents, compte tenu des avantages et ressources de l'Etat qu'ils ont tendance à utiliser pour convaincre, manipuler ou corrompre les électeurs. C'est pour cela que la limitation du nombre de mandats présidentiels, au-delà de la respiration de la société, de la circulation des élites qu'elle permet, vise aussi la limitation des abus du pouvoir et donc de favoriser la bonne gouvernance ».

Ainsi, nombre de pays au sortir des assises nationales et conférences nationales ont opté pour la limitation de mandat. Au Bénin, la limitation du mandat a porté au pouvoir Yayi Boni et Patrice Talon au pouvoir. Au Ghana, plusieurs présidents se sont succédé grâce à cette limitation des mandats. Ainsi, le Ghana a enregistré successivement Jerry Rawlings, John Kufuor, John Atta Mills, John Dramani Mahama, Nana Akuffo-Addo et à nouveau. Une autre alternance au pouvoir s'opéra au Ghana en 2024 avec le retour de John Dramani Mahama. L'attachement à l'alternance au pouvoir au Bénin a fait échec au projet de réformes constitutionnelles en 2016 et 2017, visant à ramener le mandat du

président de la République à un seul d'une durée de six ans. Ce projet fut rejeté par l'Assemblée nationale, craignant des tentatives de réinitialisation du nombre de mandats, ramenant le « compteur à zéro » (J. Siegle, C. Candace, 2021). Même son de cloche au Libéria, qui a consacré la limitation de mandat dans sa constitution et dont le parlement rejeta une proposition de référendum en 2020 qui devait réduire la durée de mandat de six à cinq (J Siegle, C. Candace, 2021).

Au Togo, cet attachement à la limitation de mandat, expression d'une volonté de garantir la souveraineté du peuple et de se prémunir des gouvernances identiques au parti unique a motivé l'inscription dans la constitution de la quatrième République en son article 59 : « le président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois ». Après la révision de cette constitution en 2002, qui supprima les verrous de limitation de mandat, l'attachement à cette limitation fut démontré à travers la mobilisation populaire du 19 août 2017 avec la coalition des partis politiques C14. Cette mobilisation favorisa le retour à la limitation de mandat dans la constitution avec une mention supplémentaire destinée à renforcer les verrous, afin d'empêcher son émasculatation.

A la suite de : « le président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois », il est ajouté une disposition supplémentaire : « cette disposition ne peut être modifiée que par voie référendaire » (loi portant modification des dispositions des articles 13, 52, 54, 55, 59, 60, 65, 75, 94, 100, 101, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 115, 116, 117, 120, 125, 127, 128, 141, 145, 155 et 158 de la constitution du 14 octobre 1992). La constitution originelle avait juste à l'article 59, la mention : « le président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux (02) mandats.

Contrairement au Bénin, au Liberia, en Zambie où la réinitialisation supposée de la constitution a été évitée, donnant des chances à l'alternance au pouvoir, une remise en cause de la limitation fut effective au Togo. A cet effet, le verrou de la limitation des mandats fut supprimé par le Parlement en 2002. Ce n'est qu'en 2019 que les verrous font leur retour avec cette fois-ci, une réinitialisation du mandat du président de la République Faure Gnassingbé au pouvoir depuis 2005. Ce dernier

commença un nouveau mandat en 2020 qui devait s'achever en 2025 avec la possibilité d'être candidat en 2030.

Quant aux élections en Afrique selon B. Guèye (2009, p. 23), on constate « la perte de son pouvoir de contrôle et de sanction en démocratie », car elles sont organisées pour plaire à la communauté internationale et légitimer les pouvoirs résistant à la démocratie depuis 1990. Confirmant l'importance accordée à l'alternance au pouvoir par les élections en Afrique, B. Guèye (2009) dénonce leur usage et leur finalité après la restauration de la démocratie à partir de 1990 :

« L'acte électif n'a de sens, au fond, que s'il permet à terme l'alternance démocratique, c'est-à-dire s'il réunit les conditions d'un changement de régime sans effusion de sang, l'alternance étant un puissant indicateur de l'enracinement d'une expérience démocratique. Or les manipulations électorales, intimidations et recours à la force qui émaillent bien des élections en Afrique sont les signes du refus d'accepter les règles du jeu démocratique, souvent à l'origine de troubles postélectorales ».

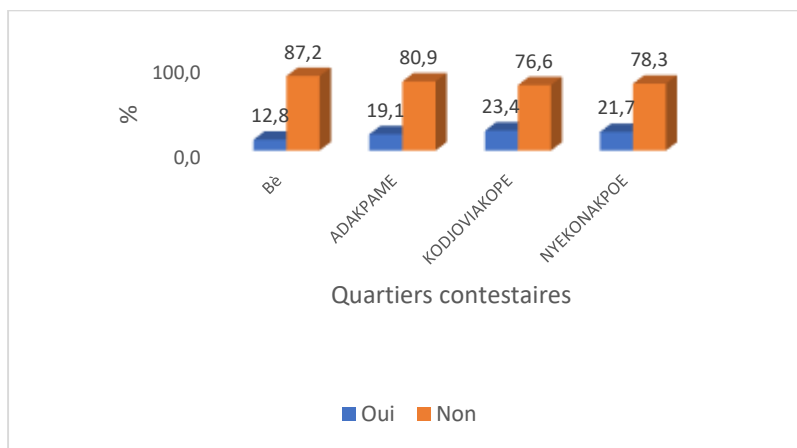
L'altération des conditions d'alternance au pouvoir consacrées par la constitution togolaise, les multiples assauts contre elle dans ses dispositions relatives à la limitation des mandats et les pratiques électorales ne sont pas sans conséquence sur les élections et leurs perceptions au Togo.

2.2. Perceptions des élections dans les zones contestataires de Lomé

Le Togo dans le contexte des euphories et espoirs suscités par les élections disputées et multipartites en Afrique a fondé le nouveau régime politique sur une dévolution du pouvoir par les urnes. À cet effet, divers types d'élections ont été organisés depuis 1990. Les élections présidentielles ont été organisées en 1993, 1998, 2003, 2005, 2010, 2015, 2020. Toutes ces élections ont connu la victoire de la même obédience politique et une dévolution du pouvoir de père en fils. Les élections législatives ont eu lieu en 1994, 1999, 2002, 2007, 2013, 2018 et 2024. Pour ces élections, l'opposition a remporté la majorité des sièges qu'en 1994. Cette longue expérience du vote et les issues controversées, font

croire aux populations des foyers de contestation du pouvoir et de revendication de la démocratie à Lomé que le Togo n'est pas comparable à certains pays limitrophes comme le Bénin et le Ghana, considérés jusqu'ici comme des modèles de démocratie en Afrique.

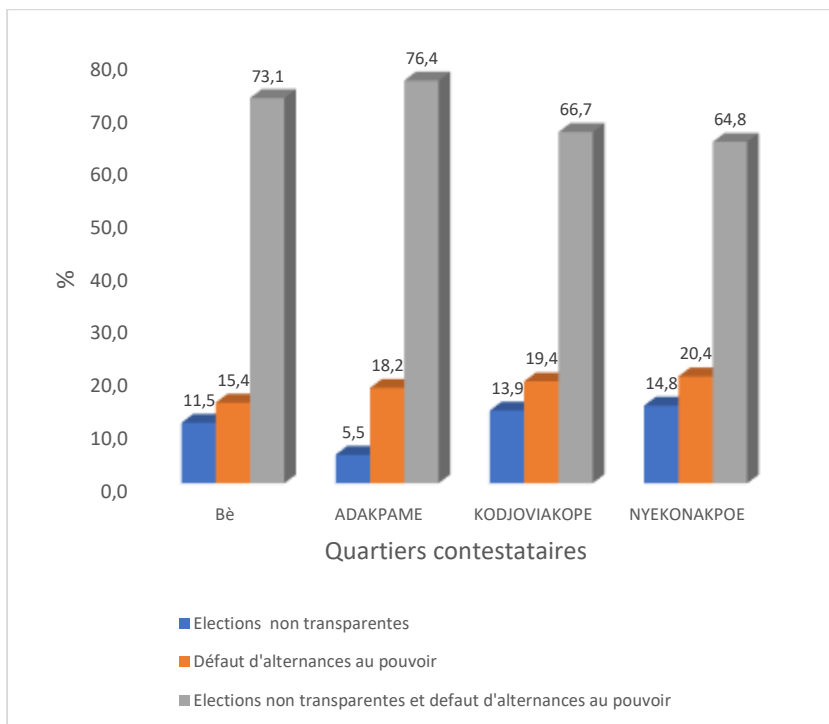
Figure 1: comparaison des enquêtés des pays limitrophes comme le Ghana et le Bénin en matière électorale



Source : enquête de terrain, 2024

87,2 % des enquêtés à Bè pensent que les élections au Togo ne sont pas comparables à celles au Ghana et au Bénin contre 12,8 % ; 80,9 % à Adakpamè contre 19,1 % ; 76,6 % à Kodjoviakopé contre 23,4 % et 78,3 % à Nyekonakpoe contre 21,7 %. (Figure 1). À la lecture de la figure 1, on remarque que dans tous les quartiers étudiés, les enquêtés trouvent que les élections au Togo ne sont pas comparables à celles du Bénin et du Ghana. Cette perception se justifie par diverses raisons. Il s'agit du déficit de transparence des consultations électorales, du déficit d'alternances au pouvoir et enfin les deux raisons réunies.

Figure 2: raisons de l'incomparabilité des élections du Togo à celle du Bénin et du Ghana



Source : enquête de terrain, 2024

Ils sont 73,1 % à Bè à penser que les élections sont incomparables entre le Togo, le Bénin et le Ghana à cause du déficit de transparence et du déficit d'alternances au pouvoir au Togo, 15,4 % des enquêtés à Bè justifient leur position par le déficit d'alternances au pouvoir et 11,5 % évoquent uniquement le déficit de transparence des élections. À Adakpamè, Kodjoviakopé et Nyekonakpoe la même tendance se confirme avec une domination des raisons liées à la fois au déficit de transparences des élections et de l'alternances au pouvoir. L'évocation du déficit de transparence des élections et de l'alternance au pouvoir par la plupart des enquêtés quel que soit leur lieu de résidence, montre que

l'instrument de mesure le plus sûr d'une élection transparente inspiré par les pays limitrophes est l'alternance au pouvoir. D. Kokoroko (2009, p. 115) place également l'alternance au pouvoir comme un instrument de mesure d'élections propres dans les pays africains au point d'en être le soubassement d'une comparaison de vitalité démocratique entre pays lorsqu'il déclare :

« Il reste que, dans la pratique, l'élection libre et honnête semble démentie dans nombre de pays d'Afrique noire francophone et justifie qu'on se pose la question de savoir si les élections qui se déroulent dans ces pays sont des “ élections comme les autres”, c'est-à-dire des moyens crédibles de promotion des alternances démocratique et politique ».

Même s'il faut reconnaître que des élections peuvent être transparentes sans aboutir à une alternance au pouvoir, les enquêtés se basent sur l'expérience de la pratique électorale au Togo. Pour un responsable d'une organisation de la société civile basée à Lomé, les suspicions sur les élections au Togo ne sont pas anodines et pas forcément farfelues. Pour les enquêtés, le Togo a connu de nombreuses fois des situations d'élections douteuses qu'il est presque impossible d'entrevoir des élections transparentes et la vérité des urnes. En effet, depuis 1993, de nombreuses situations ont écorné l'organisation des élections au Togo. F. Messaoudi et *al.* (2005, p. 10) révèle la situation suivante à l'occasion de l'élection présidentielle de 2005 :

« Une note confidentielle rédigée par la délégation de la Commission européenne confirme les manipulations électorales. Les experts font part des “problèmes lors des inscriptions sur les listes électorales et lors de la distribution des cartes”. Ils relèvent des “irrégularités et la violence le jour du scrutin. L'observateur américain note quant à lui des “votes d'enfants de moins de 18 ans ; des bulletins de vote pré-votés, des enlèvements d'urnes par des militaires avant le dépouillement ; des délégués des candidats RPT actifs dans les bureaux de vote” ».

B. N'sangui (2008, p. 115) rapporte qu'en 2002, S. Nammangue, candidate indépendante déclare à l'occasion des élections législatives et contre le pouvoir que : « les bourreurs des urnes ont exagéré, il y avait plus de bulletins que de votes ». La même source indique qu'à l'occasion, « en plus des bourrages des urnes, il y a aussi les votes multiples » B. N'sangui (2008, p. 115). D. Kokoroko (2009, p. 119) résume le contexte réel des élections altérées au Togo en ces termes :

« Cependant, les altérations opérées durant la phase pré-électorale se prolongent au-delà par l'impossibilité pour un grand nombre d'électeurs de voter le jour du scrutin, résultant soit de la disparition de certaines listes électorales, soit de la non-correspondance entre les listes électorales et les cartes d'électeurs. Ces manipulations traduisent les agissements d'une administration partisane ou d'une commission électorale nationale instrumentalisée. Le second aspect implique assez souvent un déplacement des urnes par la force en méconnaissance de la loi électorale qui prévoit un dépouillement sur place et dans les bureaux de vote. Ce transfert des urnes permet à l'administration de remplacer les urnes dont le contenu est jugé défavorable au pouvoir par des urnes plus dociles, aux résultats facilement contrôlables. La falsification des procès-verbaux constitue l'étape suprême de la machine de fraude électorale. Elle est généralement orchestrée par des représentants locaux de l'administration générale (préfets et sous-préfets) qui vont corriger les résultats ».

Pour les enquêtés, ces pratiques sont récurrentes dans le contexte des élections au Togo et influencent les résultats des urnes au profit du pouvoir. Un responsable de parti politique de l'opposition interrogé trouve pathologique cette tradition d'élections douteuses au Togo et corrobore la thèse des populations enquêtées. Il déclare :

« Les élections douteuses sont légion et ne sont pas prêtes à s'arrêter. Les populations désireuses de l'alternance au pouvoir depuis 1990 savent ce que représentent les élections frauduleuses au Togo. D'ailleurs, la boutade de P. Lissouba

selon laquelle «on n'organise pas les élections pour les perdre s'est enracinée au Togo. Les dernières élections législatives ont prouvé que les élections truquées sont l'exception dans notre pays. De ce fait, il n'y a que nous partis politiques qui croyons aux élections encore ».

Le président des Forces Démocratiques pour la République (FDR), D. Apévon par le biais de P. Dogbé (2024, p. 1) s'indigne encore des fraudes lors des élections législatives en 2024 : « Nous n'avons jamais imaginé que les fraudes pouvaient atteindre une telle ampleur ».

Il ajoute :

« Au regard de ce que nous avons vécu, en tant que candidat, en tant que chef de parti, ce que nos candidats, nos militants, nos délégués ont vécu sur le terrain, je vous assure honnêtement qu'on ne peut pas appeler ça une élection dans un pays normal. Nous ne pourrions pas accepter ce qui est proclamé comme résultat d'une élection normale. Lorsque vous allez à des compétitions, vous avez des partenaires en face qui ont les moyens, c'est vrai, on le reconnaît, des moyens d'État, mais qui utilisent seulement ces moyens d'État pour gagner ? Je peux encore comprendre, mais que ces dirigeants choisissent délibérément de demander à leurs militants d'aller partout violenter les gens, voler à visage découvert, mais vous appelez ça des élections ? ».

Ces pratiques et dénonciations sont connues des populations des zones enquêtées et donnent l'impression d'une impossibilité d'élections concurrentielles au Togo. V. Darracq et V. Magnani (2011, p. 842) confirment cette perception des populations enquêtés lorsqu'il fait l'analyse suivante :

« Dans ces élections, des dirigeants ou des familles fermement installés peuvent s'appuyer dans leur entreprise de conservation du pouvoir sur les moyens de l'État, sur ses fonctionnaires qui deviennent des agents électoraux du parti au pouvoir, sur ses ressources économiques (ou sur celles qu'ils ont personnellement amassées en gérant l'État comme leur bien

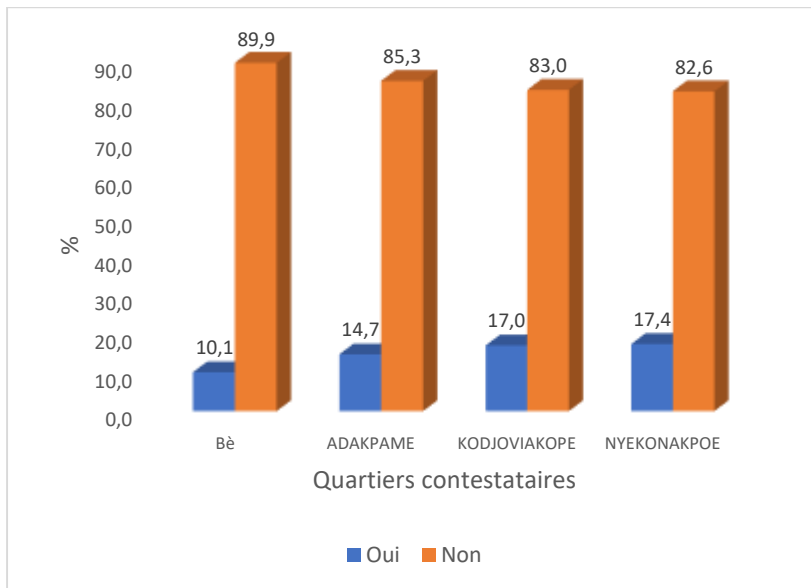
propre). Avec un tel différentiel de ressources entre les candidats, une élection concurrentielle n'est pas possible ».

V. Darracq et V. Magnani (2011) confirment également la perception des enquêtés selon laquelle les pratiques électorales frauduleuses sont toujours présentes au Togo, limitant la possibilité d'obtenir des élections concurrentielles. Ils rapportent que les élections de 2010 sont sujets à caution, engendrant un malaise dans la communauté internationale :

« Mais les résultats de certaines élections sont toujours sujets à caution : on peut ainsi penser aux dernières élections présidentielles au Togo, où la victoire de Faure Eyadéma n'a été reconnue que du bout des lèvres par une Union européenne (UE) finalement peu désireuse de remettre ouvertement en cause les résultats d'un scrutin qu'elle avait largement financé et organisé » V. Darracq et V. Magnani (2011, p.3).

Cette tradition d'élections jugées douteuses au Togo par les enquêtés engendre chez ces derniers, une perception d'une impossibilité d'alternance au pouvoir par les urnes. À Bè, ils sont 89,9 % des enquêtés qui pensent impossible l'alternance par les urnes au Togo contre 10,1 % ; 85,3 % des enquêtés à Adakpamè ne croient pas à une alternance par les urnes contre 14,7 % ; 83 % des enquêtés sont sceptiques à Kodjoviakopé contre 17 % ; ils sont 82,6 % sceptiques contre 17,4 % à Nyekonakpoe (fig. 2).

Figure 3: opinions des enquêtés selon que l'alternance au pouvoir par les urnes est possible ou non au Togo



Source : enquête de terrain, 2024

Ce scepticisme a pour justification non seulement les mauvaises expériences des pratiques électorales et leur pérennisation au Togo selon les enquêtés, mais que toutes les garanties obtenues en 1990 pour une alternance au pouvoir par les urnes se sont évaporées comme l'indique D. Kokoroko (2009, p.) :

« L'Afrique francophone apparaît en conséquence dans son immense majorité » comme un désert de la démocratie, un champ de ruines démocratiques. Les belles architectures et constructions érigées pour le rayonnement de la démocratie en 1990 sont progressivement laissées à l'abandon, quand elles ne sont pas purement et simplement saccagées ».

De ce qui précède, les enquêtés pensent que les élections sont de simples formalités pour légitimer un pouvoir en réalité autoritaire, qui a besoin de ne pas irriter la communauté internationale en arborant une tunique de démocratie par les urnes. L'organisation de ces élections gagnées d'avance selon les responsables de partis politiques d'opposition et de la société civile se justifie pour le pouvoir, parce qu'elle est un critère fondamental pour la classification des régimes politiques par les partenaires techniques et financiers. Ces perceptions, empreintes de pessimisme, engendrent des attitudes et comportements politiques contraires à la démocratie.

2.3. L'abstentionnisme, une résultante de l'altération perçue des élections au Togo

Les perceptions des élections au Togo depuis la restauration de la démocratie en 1990 ont engendré des attitudes à l'égard de la chose électorale. C'est à juste titre, car selon P. Braud (2018, p. 329), « toute perception, d'un manque par rapport à la possession d'un bien, jugé légitimement accessible, crée une dynamique de mécontentement ». Ce mécontentement s'exprime par l'abstentionnisme électoral, après plus de trente ans de pratique électorale sans succès pour les populations des zones contestataires de Lomé et grands artisans de la restauration de la démocratie au Togo.

Nous sommes bien en présence de la théorie interactionniste qui soutient que : « les êtres humains se comportent à l'égard des choses selon les significations qu'ils accordent à celles-ci. Ainsi, pour comprendre les manières d'agir ou de penser des acteurs, il faut d'abord et avant tout appréhender le sens qu'ils donnent à leur réalité » (B. Lorre, 2018, p.2). De même, l'interactionnisme indique que :

« les significations sont la résultante des interactions sociales. C'est donc au travers des relations avec les autres, que ces relations soient individuelles (face à face) ou collectives (les rapports entre les groupes), que les acteurs découvrent, négocient et produisent le sens qu'ils donnent aux choses de même qu'ils développent leurs perspectives » (B. Lorre, 2018, p. 2).

Pour H. Blumer (1969), les comportements des individus à l'égard des choses dépendent de la signification qu'ils accordent à celles-ci. Aussi, ces significations dérivent-elles des interactions sociales que les individus ont les uns envers les autres. P. Braud (1998) constate déjà que l'abstentionnisme gagne du terrain en Afrique. Elle a atteint le pic en 2003 selon la même source avec 69 % au Nigéria et 66 % en Côte d'Ivoire. Les raisons de ce comportement politique sont diversifiées et résultent de plusieurs insatisfactions. R. T. Danioué (2014, p. 99) a énuméré divers déterminants politiques de l'abstentionnisme au Togo. Selon l'auteur, le climat politique est un des déterminants de l'abstentionnisme électoral au Togo. Ainsi :

« La violence en période électorale ne favorise pas la participation des citoyens au scrutin. Le climat de terreur qui règne souvent en cette période au Togo développe la vulnérabilité des citoyens et favorise la méfiance et le repli abstentionniste (...). Ainsi, le souvenir des violences et autres débordements lors des élections antérieures pousse certains électeurs à l'abstention » (R. T. Danioué).

Selon R. T. Danioué (2014), une autre cause est la crise de confiance entre les acteurs politiques. Il déclare :

« de fait, le boycott constitue souvent l'arme de l'opposition pour contester le cadre institutionnel et organisationnel des élections. Toute crise de confiance influence considérablement la mobilisation des citoyens lors des électorales. Les taux d'abstention varient alors en fonction de l'intensité de la crise de confiance entre les acteurs politiques » (R.T. Danioué (2014, p.100).

Par ailleurs, l'incompréhension des enjeux électoraux, la crise des institutions électorales, la défiance à l'égard des acteurs politiques et la transhumance politique sont également des déterminants de l'abstentionnisme identifiés par R. T. Danioué (2014). Au-delà de ces facteurs évidents dans le contexte politique togolais depuis 1990, il est important de mentionner une autre cause : la fatigue du vote. Une longue pratique électorale au Togo avec des résultats décevants tels que, le déficit

de l'alternance au pouvoir et la perception d'un parti au pouvoir trop puissant sur le plan des ressources de conservation de pouvoir a entraîné une fatigue du vote et en particulier, dans les zones traditionnellement contestataires de Lomé.

Les taux d'abstention élevés à Lomé, relevés par différentes sources au Togo (Togo-Presse : n°6394 du 30 octobre 2002 et n°6546 du 13 juin 2003; n°7021 du 29 avril 2005 ; n°7644 du 19 octobre 2007 et n°8238 du 8 mars 2010), ceux de 2003 (65,25 %), et de 2005 (55,8 %) tous à Lomé ont été expliqués par R.T. Danioué (2014, p. 100) comme une résultante du « boycott du scrutin par l'opposition radicale (2002), soit par le rejet d'une importante candidature de l'opposition (2003) ou par un processus électoral ponctué de graves violences (2005). Il ajoute que :

« La présidentielle anticipée d'avril 2005 a connu une abstention de 55,8 % à Lomé (36,4 % sur le plan national). Cette démobilisation s'explique par une nouvelle crise de confiance consécutive aux tribulations de la succession du président Eyadéma décédé le 5 février 2005. La campagne électorale a été très violente, surtout à Lomé, obligeant plusieurs personnes à se mettre à l'abri à l'intérieur du pays où dans les pays voisins ».

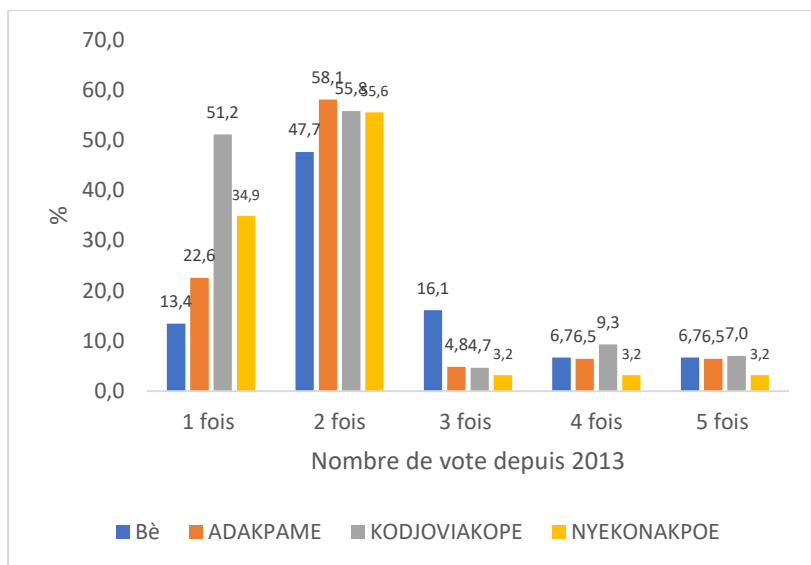
Ces différentes explications de l'abstentionnisme au Togo ont occulté la lassitude des électeurs de Lomé, plus précisément dans le fief traditionnel de l'opposition. P. Jacquemot (2022) reconnaît l'existence d'un autre déterminant non-négligeable de l'abstentionnisme au Togo, plusieurs années après l'introduction des élections « disputées ». Il s'agit bien de la fatigue du vote, qui survient après plusieurs années d'exercice décevant du droit de choisir les dirigeants. Pour P. Jacquemot (2022, p. 119) :

« plus le vote est une pratique ancienne dans un pays, plus la participation décroît. Cela tient à la déception liée à des résultats moins heureux qu'espérés. Lorsque le scrutin n'apporte rien de nouveau et, surtout, lorsque la démocratisation n'a pas entraîné de changement observable, les citoyens sont peu enthousiastes ».

Dans le même contexte, R. Mattes (2019), affirme qu'après une âpre

expérience de pratiques électorales, l'enthousiasme populaire originel issu d'un espoir dense à un renouveau politique, ponctué d'alternances politiques avec le vote sous sa nouvelle forme commence à s'évaporer. L'enquête révèle qu'ils sont nombreux dans les quartiers traditionnellement acquis à l'opposition à voter une ou deux fois seulement depuis 2013. À Bè, ils sont 13,4 % à voter une fois, 47,7 % deux fois, 16,1 % trois fois, 6,7 % quatre fois et 6,7 % cinq fois. À Adakpamè, ils sont 22,6 % à voter une fois, 58,1 % deux fois, 4,8 % trois fois, 6,5 % quatre fois, 6,5 % cinq fois. À Kodjoviakopé, ils sont 51,2 % à voter une fois, 55,8 % deux fois, 4,7 % trois fois, 9,3 % quatre fois, 3,2 % cinq fois. À Nyekonakpoe, ils sont 34,9 % à voter une fois, 55,6 % deux fois, 4,7 % trois fois, 3,2 % quatre fois et 3,2 % cinq fois (fig. 4).

Figure 4: Répartition des enquêtés selon le nombre fois ils ont voté depuis 2013



Source : enquête de terrain, 2024

Pour tous ceux qui ont peu participé aux votes et ceux qui n'ont plus voté depuis 2013, consacrer du temps à attendre dans une longue file

d'attente n'est pas nécessaire, car les élections seront limpides que si le pouvoir en place gagne. Autrement, le pouvoir usera de toutes ses ressources aussi bien institutionnelles que sécuritaires pour s'octroyer la victoire.

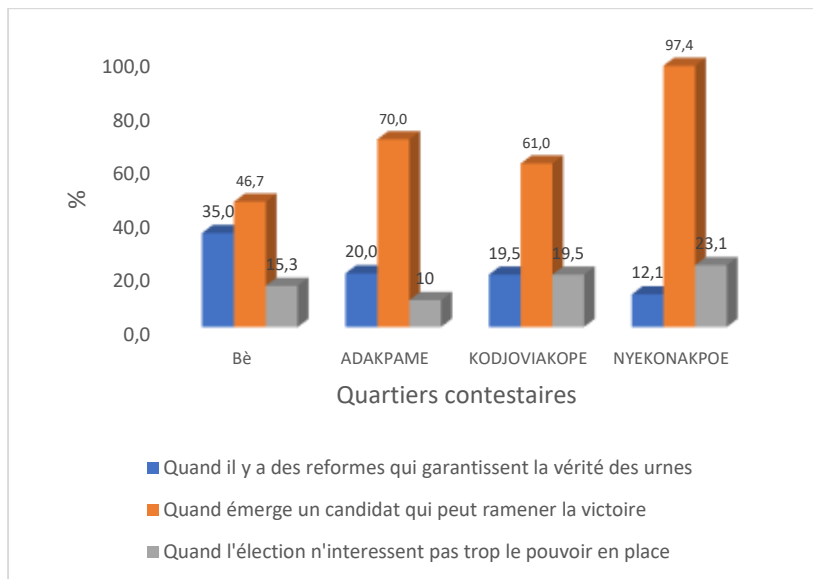
Pour ces enquêtés, de nombreux exemples sont encore vivaces dans les mémoires collectives. Les enquêtés citent en exemple l'élection présidentielle de 1998 où le président Eyadéma se sentant en difficulté dans les urnes, a trouvé l'ingénieux moyen de disjoncter la Commission Electorale Indépendante (CENI) qui est remplacé par le ministère de la sécurité. Ce dernier le déclara vainqueur. Les enquêtés évoquent également l'élection présidentielle de 2005 avec l'usage d'une violence sans précédent et l'irruption des forces de sécurité dans le scrutin à la fermeture des bureaux. Selon ces enquêtés, les mêmes causes produisent les mêmes effets et rien n'a changé pour prétendre à l'égalité de chances des candidats. Parmi ceux qui ont voté plusieurs fois, figurent des électeurs qui lorgnent la moindre chance d'opérer l'alternance au pouvoir à travers quelques garanties significatives pour aller voter. R.T. Danioué (2014, p. 101) faisait allusion à ce type d'électeurs lorsqu'il déclare :

« Si les législatives de 2007 ont mobilisé plus d'électeurs que celles de 1999 et de 2002, c'est sans doute grâce à l'assainissement du climat politique avec un cadre électoral consensuel. La mobilisation des citoyens aux législatives de 2007 s'explique par la signature de l'APG qui a facilité l'organisation de ce scrutin. Par contre, la forte abstention des électeurs aux législatives de 1999 et de 2002 (85% à Lomé) s'explique par le climat politique violent qui régnait et l'appel au boycott du scrutin par les formations politiques de l'opposition pour dénoncer le refus du pouvoir en place de mettre en application les dispositions de l'accord cadre de Lomé de juillet 1999, notamment la mise en place d'une CENI indépendante ».

Pour ces électeurs, diverses raisons les mobilisent aux urnes quelques fois. Il s'agit des réformes qui interviennent pour assurer la vérité des urnes, des situations où l'électeur trouve en un candidat nouveau des capacités à revendiquer la victoire et à prendre le pouvoir par les urnes et pour d'autres, c'est quand l'élection n'intéresse pas autant le pouvoir en

place (fig. 5). Il s'agit pour ce dernier cas selon les enquêtés, des élections qui ont moins d'enjeux de pouvoir comme celles municipales et régionales (fig. 5).

Figure 5: Répartition des enquêtés selon les raisons qui les motivent à aller voter



Source : enquête de terrain, 2024

Dans ce contexte d'abstentionnisme, des alternatives sont perçues pour l'obtention de l'alternance au pouvoir.

2.4. Les alternatives extraconventionnelles suggérées par l'échec des pratiques électorales

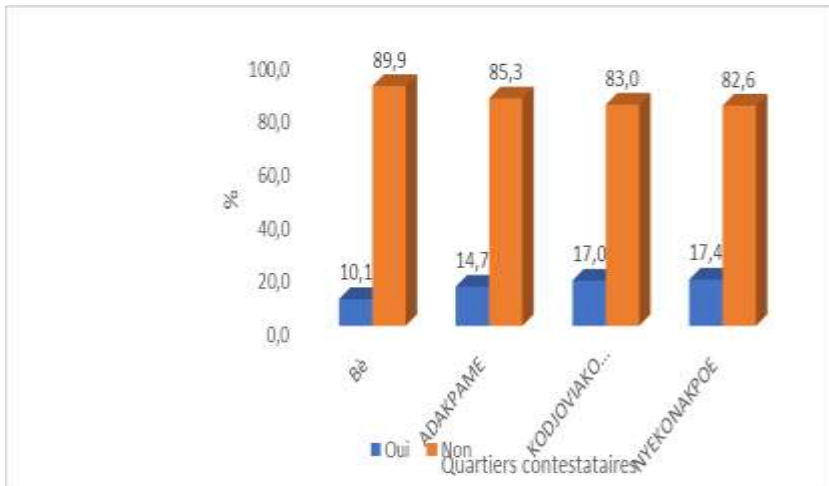
Les élections constituent une soupape pour éviter l'explosion de la violence. Dans ce sens, la communauté scientifique s'accorde sur la fonction de « sécurité » d'une élection dans une société surtout multiculturelle. L'élection est un instrument de prévention des conflits selon M. Houngbe et A. B. Gueye (2010) en ce sens qu'avec la présence d'une pluralité, d'hétérogénéité des cultures et des identités dans une nation, les élections sont une justification d'inclusivité, de considération

de cette réalité démographique. Elle favorise l'expression des entités hétérogènes d'une société, les dissuadant du recours aux voies illégales pour exister dans le système politique. Pour M. Hounkpe et A. B. Gueye (2010, p.16-17) :

« Le degré d'inclusivité du système électoral, les élections elles-mêmes et, en définitive, le système démocratique en lui-même, peuvent aider à garantir la participation des groupes sociaux (et donc l'expression et éventuellement la prise en compte de leurs préoccupations) qui, sans cette perspective, pourraient recourir à des moyens extra-légaux pour atteindre leurs objectifs ».

En complément à M. Hounkpe et A. B. Gueye (2010), B. Brown (2003) trouve aux élections une fonction de garant de la paix sociale. De ces fonctions attribuées aux élections, il ressort que le déficit de confiance en des élections qui génère un fatalisme, entraîne des tendances à la violence et aux actions expressives nuisibles à la paix sociale. Comme au Burkina-Faso selon O. J-M. Sompougdou (2019, p. 298) qui déclare que : « La domination sans partage du président du Faso et du parti présidentiel sur les institutions de l'Etat pendant une longue période a conduit les analystes à parler « d'alternance impossible », dans tous les quartiers enquêtés, l'alternance par les urnes au Togo est illusoire (fig. 6).

Figure 6: répartition des enquêtés selon qu'ils croient que les élections puissent aboutir à l'alternance au pouvoir au Togo



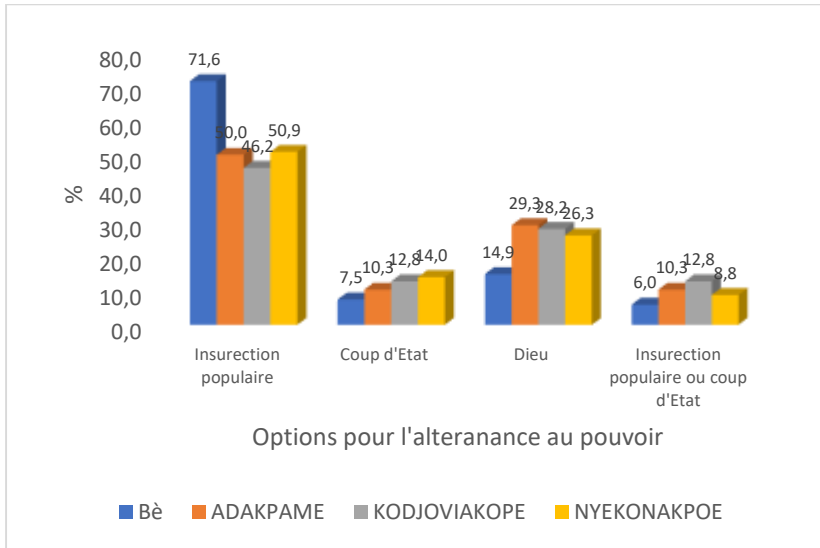
Source : enquête de terrain, 2024

Les populations des quartiers traditionnellement contestataires de Lomé, plus enclines à la fatalité et à l'abstentionnisme comme au Burkina-Faso, semblent mettre leur espoir sur des actions insurrectionnelles (fig.7). L'insurrection selon O. J. M. Sompoudou (2019, p. 296-297), est :

« tout mouvement populaire organisé contre un système de gouvernement établi et tendant à opérer un changement de l'ordre politique, constitutionnel, économique et social global dans un État ».

O. J.M. Sompoudou (2019) affirme également que le changement qui est recherché lors d'une insurrection est plus qualitatif que l'ordre préexistant. En toute logique, les populations des quartiers traditionnellement contestataires de Lomé sont plus nombreux à croire aux insurrections populaires pour l'alternance au pouvoir au Togo. Cette alternative est suivie de l'espoir d'une décision divine, d'un coup d'Etat.

Figure 7: options pour l'alternance au pouvoir au Togo



Source : enquête de terrain, 2024

Les actions à caractère insurrectionnel ont plus d'audience dans les zones contestataires de Lomé que les élections. Les fortes mobilisations à l'appel de l'opposition et de la société civile pour des mouvements d'humeur dans les rues de la capitale sont les indicateurs de cette tendance. Les manifestations pacifiques dans les rues tournent très vite aux affrontements dans ces quartiers contestataires de Lomé. Dans cette dynamique, il est évident que pour les manifestants, il est préférable que les mobilisations dans la rue tournent aux échauffourées plutôt que de revêtir un caractère pacifique. C'est un indicateur de la réussite d'une manifestation et tout en espérant que cela aboutisse à la chute du pouvoir selon les enquêtés. Un journaliste, abondant dans le même sens, déclare :

« que vous disent les mobilisations violentes dans la rue qui mobilisent plus que les élections dans certains quartiers de Lomé ? Il faut certainement conclure aux incidences fâcheuses du déficit d'alternance au pouvoir. À chaque fois

que l'opposition appelle à des manifestations dans la rue, il y a de fortes chances que cela tourne aux affrontements avec les forces de l'ordre et de sécurité. Il y a d'ailleurs dans ces mouvements d'humeur, le désir d'en découdre et de mettre fin à un règne qui a trop duré. Les manifestations en 2017 pour le retour à la constitution de 1992 offrent une illustration de cet état d'esprit. Ces manifestations, qui, au départ avaient pour objectif de faire pression sur les autorités togolaises pour le retour à la constitution de 1992, se sont vite muées en un mouvement à caractère insurrectionnel avec des slogans exigeant le départ sans condition du chef de l'Etat, « Faure must go ».

E. Ben Said (2017, p. 1) illustre la prééminence de l'insurrection sur l'élection en période de flux politique au Togo en 2017 :

« Alors que, dans une volonté d'apaiser la crise politique qui secoue actuellement le pays, le pouvoir a annoncé mardi soir, qu'un référendum portant sur un projet de révision constitutionnelle, introduisant, entre autres, la limitation des mandats présidentiels, se tiendra dans les mois à venir, des milliers de partisans de l'opposition se sont rassemblés dans les rues pour exiger le départ sans conditions du président ».

L. Dumas (2017 : 1) rapporte que les manifestants en décembre 2017 scandaient « nous allons rester dans les rues, jusqu'au départ de Faure Gnassingbé ». C'est la radicalisation qui est désormais en vogue dans ces quartiers contestataires de Lomé et appréciée faute d'alternance au pouvoir par les urnes. Dans ce contexte, toutes les méthodes pouvant aboutir à la chute du régime sont salutaires pour ces manifestants et populations. Ce sont des tendances à la radicalisation qui s'élèvent même au niveau des leaders politiques de l'opposition que constatent les autorités togolaises en 2017 :

« L'on se rappelle que ces actes de vandalisme et de violence inouïe font suite aux appels du président du PNP et des autres partis politiques de l'opposition à l'insurrection dont le but ultime est le départ du Chef de

l'Etat en plein exercice de son mandat, au mépris des dispositions de la loi fondamentale » (O. K. Agadazi, rapporté par icilomé.com, 2017).

Pour un journaliste enquêté :

« Il faut dire qu'il est inutile d'attendre l'alternance par les urnes. Nombre d'occasions ont montré que le verdict ne sera accepté par le pouvoir qu'à condition que rien ne change. Dans ce cas, ceux qui aspirent à un changement de gouvernance, de dirigeants et de politiques économique et social sont tentés d'espérer des insurrections, manifestations violentes ou espérer ces méthodes antidémocratiques en vigueur dans la sous-région. C'est le grand danger que court un pays qui refuse de laisser place à l'expression du pluriel à travers l'alternance. Cette théorie est immuable ».

Cette tendance à la radicalisation et aux actions extra conventionnelles dans la conquête de pouvoir est inspirée par le contexte politique en Afrique avec le triomphe dans certains pays de la chute des chefs d'Etat au pouvoir par la rue. De ce point de vue, comme le dit T. Gurr (1970), l'option de la violence intervient suite à des convictions selon lesquelles, elle procure plus un gain. Cette réalité est en adéquation avec la théorie du choix rationnel qui considère que les individus, en raison d'un certain nombre de préférences, optent pour un comportement qui vise le plus grand profit (A. D. Saint-Louis, 2009). Selon cette théorie, les individus font une évaluation générale de la situation dans laquelle ils se trouvent et opèrent un choix. La théorie du choix rationnel précise que les individus sont dotés d'une capacité comparative qui leur permet d'évaluer « l'utilité pouvant être générée par chacun des opportunités possibles » (A. D. Saint-Louis, 2009, p.19). L'option de l'insurrection est inspirée par des succès obtenus dans les cas similaires par d'autres groupes sociaux, conduisant à « l'imitation par contagion mimétique » (T. Gurr, 1970). Ainsi, les cas du Burkina-Faso, du Soudan, de l'Algérie et du printemps arabe offrent de meilleurs exemples au Togolais face à des pouvoirs qui sont difficiles à changer par les urnes. En 2014, au Burkina-Faso, le président Blaise Compaoré qui est au pouvoir depuis 27 ans tenta de modifier l'article 37 de la constitution relative à la limitation à deux

mandats consécutifs. Les Burkinabés mobilisés dans les rues de la capitale réussirent à faire rallier les militaires à leur cause et poussent le président Compaoré à la démission et à la fuite :

« Seul le lieutenant-colonel Issac Zida, un des chefs du régiment de sécurité présidentielle, affirme son soutien aux insurgés. Avec certains leaders de la société, il se rend à la place de la Révolution, toute proche, où la foule est rassemblée. Il y fait un court discours affirmant son soutien et annonce la démission de Blaise Compaoré, qu'il venait d'apprendre au téléphone. Ce dernier prend la fuite dans un long convoi de véhicules vers 12h30 » (B. Jaffré, 2023, p. 3).

La foule s'est aussi illustrée en Algérie dans une action insurrectionnelle qui a abouti à la chute du président Bouteflika, âgé de 82 ans, après 20 ans de règne et sous le poids d'un accident vasculaire cérébral. Il cherchait à briguer un 5^e mandat de trop pour les Algériens. Les Algériens ont manifesté dans la rue leur désapprobation à la candidature du président Bouteflika. Le 2 avril, 2019, les manifestations ne faiblissent pas et aboutissent à la démission du président Abdelaziz Bouteflika lâché par l'armée. Inspiré par l'Algérie, les Soudanais sous la pression de l'inflation, ont occupé les rues de Khartoum. La mobilisation qui ne faiblit pas malgré la répression met fin au règne du président Omar el-Béchr le 11 avril 2019 avec l'aide de l'armée.

Ces différents exemples de chute des dirigeants qui rusaient avec les élections en Afrique par les actions collectives mimétiques dans la rue, justifient les positions et tendances insurrectionnelles des populations des zones traditionnellement contestaires de Lomé. P. Braud (2018, p. 329) attire l'attention sur cette imitation par contagion mimétique des actions collectives du genre insurrectionnel au Togo :

« les mobilisations des groupes se nourrissent clairement d'une comparaison de leur condition, jugée défavorable, avec celle d'autres groupes sociaux de référence, voire avec des pays étrangers. La globalisation de l'information permet de comprendre le désir de démocratie et de libertés dans les régions de la planète qui en sont privées lorsque leurs citoyens les plus ouverts à l'international sont amenés à

établir des comparaisons défavorables à leur propre système politique ».

Dans ce contexte, les élections n'ont plus de grandes importances dans les milieux contestataires de la capitale Lomé par rapport aux actions collectives répandues par les médias et inspirées par des pays africains confrontés à la « fatigue du vote ».

3. Conclusion

Le Togo a choisi de faire l'expérience des pratiques électorales à partir de 1993 avec à la clé des chances d'opérer les alternances au pouvoir, seuls gages de sa souveraineté et de son développement politique et économique. Plus de trente ans après cette expérience, on note une absence d'alternance au pouvoir et l'importance de l'élection altérée au sein d'une couche de la population qui a porté les revendications de la démocratie depuis 1990. Cette situation entraîne diverses incidences notamment, une perception négative des élections, une fatigue du vote aboutissant à un abstentionnisme marqué et à des tendances à préférer des alternatives insurrectionnelles. Ainsi, les élections sont considérées dans les milieux contestataires de la ville de Lomé comme une formalité de légitimation de l'ordre établi au point de susciter un pessimisme très prononcé à l'égard des élections. Cette perception par ailleurs, construit des attitudes d'apathie face aux élections, entraînant une participation faible aux scrutins dans cette zone de Lomé. En outre, les élections n'ayant pas réussi à combler les attentes dans cette zone de la capitale du Togo, la tendance est à l'admiration et à l'imitation des actions collectives payantes dans certains pays africains en souffrance d'alternances au pouvoir et dont les dirigeants, ont réussi pendant longtemps à triompher par des élections contrôlées.

Cette tendance reste à confirmer dans toute la capitale et dans tout le pays, afin de se prononcer sur la mobilité apparente de l'électorat de l'opposition vers le pouvoir qui est observée lors des dernières élections au Togo.

Références bibliographiques

Aldrin Philippe et al (2016), *Une sociologie politique pour les alternances au*

pouvoir, Vulaines-sur-Seine, Editions du Croquant.

Bardin Laurence (2013), *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaire de France.

Ben Saïd Esma (2017), « Faure Must Go, le slogan de l'opposition », consulté le 17/12/2024, <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/togo-manifestations-faure-must-go-le-slogan-de-lopposition-/915402>

Braud Philippe (1998), *Sociologie politique*, 4e édition, Paris, LGDJ.

Braud Philippe (2018), *Sociologie politique*, 13e édition, Paris, LGDJ.

Danioué Roger Tamasse (2014), « au nom du non : diagnostic de l'abstentionnisme électoral dans la mouvance démocratique au Togo », *Revue Togolaise des sciences*, vol.8, n° 2, p.85-11.

Darracq Vincent et Magnani Victor (2011), « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », *Revue juridique et politique des Etats francophones*, n° 3, p.839-850.

D'ersu Laurent (2020), « Heurts et malheurs de la démocratie en Afrique », consulté le 22/12/2024, <https://missionetmigrations.catholique.fr/sinformer/afrique/302058-heurs-malheurs-democratie-afrique/>

Dogbe Peter (2024), « On ne peut pas appeler ça une élection, dénonce un opposant, le conseiller du président répond », consulté le 17/12/2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240507-l%C3%A9gislatives-au-togo-on-ne-peut-pas-appeler-%C3%A7a-une-%C3%A9lection-d%C3%A9nonce-un-opposant-le-conseiller-du-pr%C3%A9sident-r%C3%A9pond>

Dumas Laurent Ribadeau (2017), « Nous allons rester dans les rues, jusqu'au départ de Faure Gnassingbé », consulté le 21/12 2024, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/politique-africaine/togo-nous-allons-rester-dans-les-rues-jusquau-depart-de-faure-gnassingbe_3059519.html

Gervais-Lambony Philippe (1994), « Lomé, troubles politiques et images de la ville », *l'Afrique politique*, p.119-130.

Gueye Babakar (2009), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, n° 129, p.5-26.

Gurr Ted (1970), *Why men rebel*, Princeton, NJ: Princeton University Press.

Houkpe Mathias et Gueye Alioune Badara (2010), *Rôle des Forces de sécurité dans le processus électoral : cas de six pays de l'Afrique de l'Ouest*, Friedrich-Ebert-Stiftung.

icilome.com (2017), « Assassinat de deux militaires à Sokodé : Ouro-Koura Agadazi interpelle des leaders de l'opposition », consulté le 21/12 2024, <https://news.icilome.com/?idnews=842654>

Jacquemot Pierre (2002), *Afrique : la démocratie à l'épreuve*, Paris, Fondation Jean-Jaurès Editions.

Jaffre Bruno (2024), « rappel sur une insurrection exemplaire », consulté le 21/12 2024, <https://www.cadtm.org/Burkina-2014-rappel-sur-une-insurrection-exemplaire>

Jeune Afrique (2019), « Togo : faible mobilisation à Lomé pour les premières élections municipales depuis 32 ans », consulté le 17/12/2024, <https://www.jeunefrique.com/796465/politique/togo-faible-mobilisation-a-lome-pour-les-premieres-elections-municipales-depuis-32-ans/>

Kokoroko Dodzi (2009), « Les élections disputées : Réussites et échecs », Pouvoirs, n°129, p.115-125.

Lorre Benjamin (1998), « L'interactionnisme critique Une méthodologie de recherche croisée pour des analyses empiriques in situ », consulté le 17/12/2024, <https://shs.hal.science/halshs-01894994/document>

Malloch Brown Mark (2003), « Democratic Governance : Toward a Framework for Sustainable Peace », *Global Governance* 9, p. 141-146.

Messaoudi Farid et al. (2005), *Retour sur la crise togolaise : l'exigence de justice demeure*, rapport mission d'enquête internationale, n° 433, FIDH.

Le Monde (2019), « Au Togo, peu d'engouement pour les premières élections municipales depuis 1987 », consulté le 17/12/2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/07/01/au-togo-peu-d-engouement-pour-les-premieres-elections-municipales-depuis-1987_5483695_3212.html

N'sangui Binantob (2008), *La contestation des élections en Afrique : cas du Togo, exemple de Lomé*, Mémoire de Maîtrise, Université de Lomé.

Saint-Louis Alexandre Doire (2009), *Théorie du choix rationnel : perspectives et implications en design institutionnel*, Mémoire en vue de l'obtention du grade M.A, Université de Montréal.

Tété Tété (1998), *La démocratisation à la togolaise*, Paris, l'Harmattan.

Verschave Félix-Xavier (2001), *Sénégal : l'invention démocratique*, Paris, Karthala.

Walzer Michael (1997), *Pluralisme et démocratie*, Paris, Editions Esprit.

Wandji Jérôme Francis (2007), « Les zones d'ombre du constitutionnalisme en Afrique », *Revue politique étrangère*, p. 839- 850.